

**Respect des règlements municipaux : un agent de réglementation
dorénavant en poste à Bois-des-Filion**

Bois-des-Filion, le jeudi 1^{er} février 2024 – À compter de février 2024, un agent de réglementation sillonnera les rues de Bois-des-Filion pour faire respecter la réglementation municipale sur le stationnement et la disposition de la neige. Celui-ci, identifié aux couleurs de la Ville (véhicule et uniforme), aura pour mandat de constater les infractions aux règlements municipaux, et s'il y a lieu, d'émettre des contraventions aux contrevenants.

À Bois-des-Filion par exemple, il est interdit de stationner un véhicule dans une rue de la Ville entre minuit et 7 h le lendemain du 15 novembre au 15 avril inclusivement. Trop souvent, ce règlement n'est pas respecté et pose de sérieux problèmes de sécurité publique puisque les véhicules des services policier et incendie, et à plus forte raison en hiver, peuvent se retrouver obstrués. Dernièrement, un véhicule stationné en dehors des heures permises a été endommagé par un camion-incendie qui répondait à une urgence. L'agent de réglementation est donc là pour voir au respect et à l'application de ce règlement.

Une autre règle trop peu respectée, c'est celle portant sur la disposition de la neige. Il est interdit de déposer la neige de son entrée privée sur le trottoir, dans la rue ou devant les bornes-fontaines. La Ville doit répondre à un nombre important de plaintes à cet effet sans parler des déneigeurs qui ont de la difficulté à bien effectuer leur travail en raison de cette situation. L'agent de réglementation, qui a force de loi, aura donc pour mandat de constater et de faire appliquer le règlement.

“Nous ne sommes pas là pour sévir, d'expliquer le maire de Bois-des-Filion, Gilles Blanchette, mais bien pour faire respecter les règlements municipaux qui ont été adoptés au fil des ans pour assurer la tranquillité et la qualité de vie de tout le monde, mais surtout, pour assurer la sécurité des Filionaises et Filionois. Il n'y aurait rien de pire que d'apprendre par exemple qu'une vie aurait pu être sauvée, mais que les services ambulanciers n'ont pu se rendre à temps parce qu'il y avait de la neige et des véhicules qui obstruaient une rue”, conclut-il.

Ville pionnière des Basses-Laurentides aux dimensions humaines, fière de son caractère champêtre et de son splendide environnement riverain, Bois-des-Filion propose une qualité de vie reconnue et une économie prospère à ses 10 500 habitants.

- 30 -

Informations :

Nicolas Carette
Directeur des Communications
450 621-1460 #1017
ncarette@villebdf.ca